



REGLEMENT SEMI MARATHON 2009

ARTICLE 1: L'épreuve est ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, à partir de la catégorie cadets soit né(e)s en 1991 et avant. Elle se déroule sur une distance de 21,100 km sur un parcours fléché, homologué, mesuré selon la méthode de l'IAAF. Tous les kilomètres seront indiqués.

ARTICLE 2: Pour participer, il est obligatoire d'être soit titulaire **d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFGT, FFCGF, UFOLEP ou d'un certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé. Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

ARTICLE 3 : Le **départ aura lieu à 10h00** sur le Quai Stéphane Jay et l'arrivée sera jugée dans le Jardin de Ville de Grenoble

ARTICLE 4 : **Trois ravitaillements** seront installés sur le parcours (km 5, km 10 et km 15) et un à l'arrivée.

ARTICLE 5 : Le **chronométrage** sera effectuée par le système DAG et effectué par la Société Matsport.

ARTICLE 6: La **sécurité routière** est assurée par le comité d'organisation avec le soutien des Polices Nationale et Municipale, la responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une association de secouriste. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

ARTICLE 7: Engagements : voir les tarifs dans la rubrique inscriptions. Les inscriptions majorées seront acceptées le samedi entre 15h00 et 19h00.

ARTICLE 8: Les dossards sont à retirer sur présentation d'une licence sportive en cours de validité, ou d'un certificat médical, le samedi 7 novembre de 15h00 à 19h00 et le dimanche entre 7h00 et 9h30 sur le site du Jardin de Ville.

ARTICLE 9: Le dossard doit être entièrement visible, porté devant et correctement attaché par des épingles. Mesure impérative pour pouvoir accéder au sas de contrôle des relais. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation, prévoir 4 épingles par coureur.

ARTICLE 10 : Jury officiel : Il est composé d'un juge arbitre désigné par la FFA. Il sera assisté de juges adjoints (stater et chronométreur).

ARTICLE 11 : Classement, il est prévu de faire plusieurs classements, un classement scratch, femmes et un classement par catégories.

ARTICLE 12 : Récompenses :

* Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir.

* Trophées ou coupes seront remis aux premières équipes suivant les différents classements, seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses. Les tableaux de primes seront connus début Octobre et seront visibles sur le site Internet, www.grenoblesemimarathon.fr

ARTICLE 13 :

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident:

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel:

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition:

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

ARTICLE 14: Conformément à la « loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos noms, prénom et adresse.

ARTICLE 15: Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser **les images fixes ou audiovisuelles** sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 16 : Le **semi-marathon est une épreuve officielle** de la Fédération Française d'Athlétisme. Elle se déroule en conformité avec la réglementation 2009 des courses et des manifestations hors stade.

ARTICLE 17 : La participation au semi marathon implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du **règlement**. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du concurrent.

ARTICLE 18 : L'organisation garantit le **remboursement** de l'inscription en cas de non-participation pour cause de blessure, maladie, décès. Un certificat médical doit être adressé à l'organisation au plus tard le mardi 10 novembre, cachet de la poste faisant foi. Le remboursement des inscriptions est fonction de la date d'inscription.

ARTICLE 19 : En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 20 : Ce **règlement** a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Les organisateurs souhaitent à tous une très bonne course !